



Fonction publique

Vol. 1 no 8 - 3 décembre 2015

Négociation de l'unité fonction publique

ÉTAT D'AVANCEMENT AU 3 DÉCEMBRE 2015

Voici un tableau résumant les dernières rencontres et les sujets abordés entre le comité de négociation du SPGQ et les représentants du Conseil du trésor.

Date	Sujets traités	Suites attendues ou commentaires du comité
1 ^{er} décembre 2015	Le comité de négociation a rencontré la partie patronale. Un désaccord important persiste sur les économies dont bénéficierait le personnel professionnel à la suite d'une éventuelle modification du régime d'assurance traitement.	Le comité attend les réponses de l'employeur.
2 décembre 2015	<p>Suivant l'examen du dépôt patronal effectué le 26 novembre 2015, le comité de négociation a demandé à l'employeur de retirer certains irritants. Par exemple, l'employeur veut permettre la révision, à la baisse, des taux et autres frais remboursables lors des déplacements (repas et kilométrage). La partie patronale doit valider ses mandats pour répondre à nos demandes; elle devrait fournir des réponses au comité lors des prochaines rencontres.</p> <p>Les discussions concernant le maintien de l'équité salariale et des relativités salariales se poursuivent. Celles-ci s'accélèrent, car l'employeur tient à ce qu'il y ait une entente sur le maintien de l'équité salariale d'ici la fin du mois de décembre.</p>	Le comité de négociation attend maintenant la réponse de l'employeur. La date de la prochaine rencontre n'était pas connue au moment d'écrire ces lignes.

État d'avancement des négociations pour les autres syndicats

Certaines tables sectorielles, dont celle du SFPQ, ont réussi à conclure des ententes de principes. Ces ententes devront d'abord être entérinées par leurs instances. Une entente à la table centrale doit également se concrétiser sur les sujets de la rémunération, de la retraite, des disparités régionales et des droits parentaux. Le contenu de ces ententes sectorielles n'est pas connu pour le moment.



Fonction publique

Vol. 1 no 8 - 3 décembre 2015

Journée de grève du Front commun le 9 décembre : les professionnelles et professionnels ne peuvent être en grève avec les membres du Front commun, car un seul mandat de grève peut être utilisé à la fois.

Rappelons que le mandat de grève actuel pour le personnel professionnel de la fonction publique consiste en une grève générale de soir et de fin de semaine. Ce mandat de grève se termine le 22 décembre.

Rappelons que la grève a débuté à minuit le 27 novembre 2015 et ses effets se font déjà sentir. En effet, certains ministères et organismes ont dû adapter ou reporter des travaux importants, et ce, en fonction de la disponibilité du personnel professionnel qui cesse de travailler à partir de 18 h 31 jusqu'à 6 h 59 le lendemain matin, en plus des fins de semaine.

Il est essentiel de respecter ce mandat de grève pour continuer à faire monter la pression sur l'employeur et éviter de vous placer dans une situation problématique.

Afin de respecter les dispositions du Code du travail, le travail doit s'effectuer pendant les heures non affectées par la grève, ce qui inclut **les déplacements**. Ces derniers doivent s'effectuer **entre 7 h et 18 h 30**. Autrement, vous contrevenez aux dispositions anti-briseurs de grève du Code du travail du Québec. Vous vous exposez ainsi à des amendes pouvant totaliser 1 000 \$ par jour. Seuls les professionnels qui assurent des services essentiels peuvent travailler durant les heures de grève.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le document [FOIRE AUX QUESTIONS POUR LE PERSONNEL PROFESSIONNEL](#).

La mobilisation est notre meilleur atout!

Nous forcerons ainsi l'employeur à bouger concernant nos demandes!

Votre comité de négociation pour l'unité fonction publique,

Francine L'Espérance, première vice-présidente et porte-parole du comité de négociation fonction publique
Manon Therrien, deuxième vice-présidente
Jean-François Landry, troisième vice-président
Thérèse Chabot, membre du conseil syndical
Dieudonné Ella-Oyono, membre du conseil syndical